

Deuxième réunion
Genève, 6-10 décembre 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DE LA RÉUNION
DES ÉTATS PARTIES**

Établi par le Président

Lundi 6 décembre 2004

Séance d'ouverture (publique)

10 heures	<i>Point 1 de l'ordre du jour:</i>	Ouverture de la Réunion.
	<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	Adoption de l'ordre du jour.
	<i>Point 3 de l'ordre du jour:</i>	Adoption du programme de travail.

Travaux de fond (séances de travail)

1^{re} séance de travail

11 heures	<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	Examen/débat général.
-----------	------------------------------------	-----------------------

2^e séance de travail

15 heures	<i>Point 4 de l'ordre du jour: (suite)</i>	
-----------	--	--

Communication d'informations par les organisations intergouvernementales.

Mardi 7 décembre 2004

3^e séance de travail

10 heures	(temps réservé aux consultations informelles)	
-----------	---	--

4^e séance de travail

15 heures	<i>Point 5 de l'ordre du jour:</i>	Examen du point ci-après et contribution à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives à son sujet: renforcement et élargissement des efforts institutionnels nationaux et internationaux et des mécanismes existants dans les domaines de la surveillance, du dépistage et du diagnostic des maladies infectieuses touchant les êtres humains, les animaux ou les plantes ainsi que dans le domaine de la lutte contre lesdites maladies.
-----------	------------------------------------	--

Mercredi 8 décembre 2004

5^e séance de travail

10 heures *Point 5 de l'ordre du jour: (suite)*

6^e séance de travail

15 heures *Point 5 de l'ordre du jour: (suite)*

16 h 30

Point 6 de l'ordre du jour:

Examen du point ci-après et contribution à l'adoption de vues communes et à la prise de mesures effectives à son sujet: renforcement des moyens disponibles sur le plan international pour répondre à des allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines ou de poussée suspecte de maladie, enquêter sur les faits et, le cas échéant, en atténuer les effets.

Jeudi 9 décembre 2004

7^e séance de travail

10 heures *Point 6 de l'ordre du jour: (suite)*

8^e séance de travail

15 heures *Point 6 de l'ordre du jour: (suite)*

Vendredi 10 décembre 2004

9^e séance de travail

10 heures *Point 7 de l'ordre du jour:*

Dispositions à prendre pour les réunions d'experts et la Réunion des États parties de 2005.

Examen du projet de rapport

10^e séance de travail

15 heures Examen du projet de rapport

Séance de clôture (publique)

16 h 30

Point 8 de l'ordre du jour:

Adoption du rapport.

Point 9 de l'ordre du jour:

Clôture de la Réunion.
